

## Réponses aux questions de la Commission des finances du 22.05.2018 – Comptes 2017

### Comptes 2017 par service

Page 82 – Logistique et manifestations (LOM) – Groupe 367 Subventions accordées – étranger :

Il s'agit principalement du pavoisement et de la mise à disposition du matériel de fête

Cf annexe 1

### Comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif

Page 203 – Faits marquants et commentaires sur les priorités et perspectives

#### Nombre de zone de grillade ?

7 zones (Bois-de-la-Bâtie, Parc de la Perle du Lac, Parc des Franchises, Parc du Promeneur Solitaire, Parc La Grange, Parc Trembley et Sentier des Saules)

#### Existe-t-il des panneaux d'interdiction de grillade dans les parcs ?

L'interdiction de grillade est inscrite sur les panneaux d'information installés aux entrées des parcs. A certains endroits, les derniers panneaux seront posés dans les prochaines semaines.

Des panneaux rappelant les règles générales d'utilisation des grills seront également apposés aux alentours de ces derniers.

Page 205 – Évaluation des objectifs

#### La confédération peut-elle forcer l'introduction de la taxe au sac si les cantons n'atteignent pas 50% de taux de tri dans les ménages ?

Il n'y a pas de loi au niveau fédéral qui imposerait la taxe au sac si le canton n'atteint pas 50% de taux de tri dans les ménages.

Il revient dès lors au Canton de fixer lui-même les règles sur l'introduction de cette taxe, indépendamment du taux de tri atteint au niveau des communes.

#### Récupération des huiles de ménage, nombre de site ?

La Ville de Genève n'a pas de site de récupération pour les huiles. Seules les 3 « ESREC » (Espace de récupération cantonaux – Châtillon à Bernex, la Praille à Carouge et Chânat à Bellevue) en sont équipés.

## Hors brochures

### La Ville de Genève connaît-il le salaire des employés des entreprises sous-traitantes ?

La Ville de Genève n'as pas accès au salaire des employés des entreprises sous-traitantes. Par contre, dans le cadre des appels d'offre, les soumissionnaires (entreprises sociales et solidaire ou non) doivent fournir des garanties telles que :

- les attestations de paiement des charges sociales (AVS, AI, AC, APG, LAA, LPP)
- la convention collective de travail existante ou attestation de l'OCIRT

### Quelle est la règle en termes de nombre maximum de tables afin de ne pas trop empiéter sur le trottoir ?

Il n'y a pas de règle stricte qui permette de définir le périmètre des terrasses qu'autorise le SEP. Chaque cas est examiné séparément. Cela étant, il doit demeurer, à tout le moins, un espace de 80 cm entre la fin de la terrasse et la fin du trottoir.

Cet espace de sécurité peut être plus important suivant la configuration des lieux. Aussi, une terrasse sise sur un trottoir longeant un axe important devra laisser un espace plus important.

Il en va de même lorsque la chaussée attenante au commerce considéré n'est pas bordée de cases de stationnement (voire, dans une moindre mesure, de voie réservée aux bus). Les cases de stationnement agissent comme une zone tampon entre la chaussée et le trottoir, protégeant ainsi davantage les piétons, ce qui permet d'autoriser une terrasse plus large.

Indépendamment de la distance minimale à respecter entre la fin de la terrasse et le début du trottoir, une autre règle consiste à n'autoriser l'installation d'une terrasse que dans le gabarit de la devanture du café-restaurant. Ainsi, si la façade du café-restaurant mesure 10 mètres, la longueur de la terrasse autorisée ne dépassera pas 10 mètres et s'inscrira dans le gabarit de la dite façade.

Il existe toutefois des exceptions, notamment lorsque le SEP autorise qu'une terrasse soit exploitée sur une place située à proximité immédiate du café-restaurant.

Au reste, les terrasses ne sont pas autorisées à proximité immédiate d'un passage piéton ou dans un carrefour dangereux.

### Av. de Frontenex / Rue Viollier : un arbre (cèdre du Liban) est sur le point de s'effondrer

Le SEVE contrôle régulièrement cet arbre et un nettoyage des branches a été fait par l'équipe d'arboriste en 2015. Le SEVE effectuera rapidement un contrôle sur place.